



## Séminaire LESC/CERI (2016-2017)

Ce que le droit fait à la « nature ». Catastrophes, risques, environnement et justice

## CERI - 56 rue Jacob 75006 Paris Salle à déterminer

Format : 3h : 2 présentations et 1 discutant

Organisation: Vanessa Manceron (CNRS, LESC), Sandrine Revet (Sciences Po, CERI):

Contacts: vanessa.manceron@mae.u-paris.10.fr; sandrine.revet@sciencepo.fr

Ce séminaire interdisciplinaire place les recherches empiriques sur les situations conflictuelles qui se nouent à propos des relations à la nature. Il poursuit le travail entamé par le groupe de recherches « Catastrophes et risques » du CERI depuis 2009 et s'inscrit également dans la continuité du séminaire « La mesure du danger » (LESC-CERI, 2012-2013). Cette année, nous explorerons les dispositifs juridiques et judiciaires mis en place pour affronter ces situations et leurs différentes dimensions : réparation, apaisement des controverses, évaluation, qualification, sanctions...

Nous nous intéresserons plus particulièrement aux interactions entre les différents acteurs impliqués dans ces situations et ces dispositifs, ainsi qu'à la manière dont les entités naturelles ou milieux naturels sont convoquées sur la scène judiciaire. Comment ces derniers sont-ils pensés et élaborés ? Quels sont les processus d'évaluation à l'œuvre : comment jauge-t-on de la valeur d'un bien ou d'un être perdu ou affecté ? Quels itinéraires de réparation se mettent en place pour les personnes et les milieux affectés ? Comment arbitre-t-on entre dispositifs d'indemnisation et dispositifs judiciaires ? Quelles trajectoires la rencontre avec ces dispositifs impliquent-elles, pour les victimes mais aussi pour les personnes jugées responsables ? Quel travail est nécessaire aux non professionnels du droit pour parvenir à entrer et à s'adapter aux cadres imposés par le droit ? Que font le droit –et le procès quand il a lieu- aux catastrophes, puis aux situations de risque ? Quels sont les récits qui sont produits au cours de ces interactions ?

L'une des ambitions du séminaire est également d'explorer la manière dont se déploient différentes pratiques et l'activité d'une grande variété de gens impliqués ou confrontés à l'espace institutionnel judiciaire. Plus particulièrement, nous poserons des questions méthodologiques relatives à l'objectif d'observer et de décrire, de manière empiriquement documentée et détaillée, l'activité judiciaire et le traitement judiciaire des questions de morale que posent les atteintes aux

personnes exposées à des problèmes environnementaux, et inversement les atteintes à l'environnement lui-même.

Nous reviendrons aussi de façon réflexive sur les enquêtes menées dans ces contextes en nous interrogeant sur la place du chercheur dans ces situations. Quelles sont les postures que l'enquête entraîne, comment se situer face aux situations contradictoires provoquées par le monde juridique et les procès en particulier? Quelle peut être la participation des chercheurs à l'expertise dont le monde judiciaire a besoin? Nous travaillerons à partir de perspectives comparées, en mobilisant différentes disciplines et différents contextes d'étude.